

Est-ce qu'il serait capable d'évaluer la situation d'aujourd'hui dans sa circonscription en matière de logement comparativement à l'époque où il était secrétaire parlementaire du ministre de l'Habitation?

**Le président suppléant (M. Paproski):** L'honorable député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) a la parole.

• (1640)

**M. Malépart:** Monsieur le Président, il me fait plaisir de répondre à la question de l'honorable députée de Saint-Michel-Ahuntsic (M<sup>me</sup> Killens). Je pense qu'aujourd'hui Statistique Canada nous a démontré ce qui est arrivé en matière d'habitation depuis le 4 septembre. Les chiffres réels nous démontrent que dans les régions urbaines il y a une baisse de mises en chantier de 14 p. 100, et qu'au niveau du logement collectif il y a eu une diminution de 28 p. 100.

Le ministre, lorsqu'il était sur la banquette ici, pas tellement loin de ce côté-ci, s'acharnait à s'assurer que le gouvernement injecte de l'argent pour relancer l'industrie de la construction. Tout le monde sait que lorsqu'on dit «le bâtiment va, tout va». Mais non, monsieur le Président, la réalité, c'est qu'on a coupé des...

[Traduction]

**M. McKnight:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais que le député me dise quand exactement j'ai demandé qu'on injecte davantage d'argent dans le bâtiment afin de gonfler artificiellement la demande et de permettre à ces hommes et à ces femmes qui ont été employés...

**Le président suppléant (M. Paproski):** Il n'y a pas matière à invoquer le Règlement, monsieur le ministre.

[Français]

**M. Malépart:** Monsieur le Président, il va falloir que je le répète, le ministre du Travail (M. McKnight), le ministre responsable de l'habitation n'a pas saisi. Alors il est important... j'imagine qu'il a lu le rapport des statistiques de la Société canadienne d'hypothèques et de logement qui faisait état de la situation lamentable en matière d'habitation. Et, monsieur le Président, non seulement les mises en chantier, le logement locatif est diminué mais le ministre a recommandé de couper des sommes d'argent dans ce domaine-là.

**M. Grisé:** Monsieur le Président, j'ai bien apprécié les commentaires du député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) qui ressemblait à un certain moment presque à des vœux de bons souhaits pour la Nouvelle Année. Mais il a fait également quelques commentaires tantôt en mentionnant que c'était presque dangereux d'avoir des investisseurs ou des propriétaires d'entreprises américaines. Alors je suis persuadé que même si ce n'est pas dans sa circonscription, le député de Montréal-Sainte-Marie est très sensibilisé à une compagnie qui a son bureau chef sur la rive sud, qui s'appelle la Pratt & Whitney Aircraft plus précisément et dont le siège social est à Hartford au Connecticut.

Depuis plusieurs années, monsieur le Président, on peut voir, chiffres à l'appui, que cette entreprise-là a créé nombre d'emplois partout dans la rive sud. Il y a même des travailleurs qui travaillent chez Pratt & Whitney et qui demeurent à Montréal. Il y en a peut-être qui demeurent dans la circonscription de l'honorable député. Alors il faudrait aussi considérer quelquefois que ces investissements-là sont créateurs

d'emplois. Et ce sont des compagnies de ce genre-là qui ont également permis l'évolution même de toutes les régions de notre pays et le développement d'une technologie très valable dans l'aéronautique au Canada. Alors ce sont ces entreprises-là qui ne partent pas toutes les années avec des millions, ils ne retournent pas cela à Hartford parce que depuis les 15 dernières années, cette entreprise-là n'a cessé de progresser, n'a cessé de créer des emplois et d'amener une meilleure technologie.

**M. Malépart:** Monsieur le Président, il me fait plaisir de répondre à la question du député de Chambly (M. Grisé). Mais je pense qu'il a choisi le mauvais exemple. Je pense qu'il a choisi le mauvais exemple. Je pense qu'en ce qui concerne la Pratt and Whitney, tout d'abord je n'ai pas dit que j'étais en désaccord sur le fait de faire venir de l'investissement étranger. J'ai dit qu'il faut s'assurer que les investissements étrangers qui viennent au Canada ne soient pas utilisés pour nous faire perdre des emplois, qu'ils soient utilisés pour maintenir ou en créer des emplois.

Mais l'exemple qu'il donne de la Pratt & Whitney... Il devrait se rappeler que ce n'est pas un exemple, ce n'était pas un modèle d'entreprise. Rappelez-vous les conflits des années 1972 au niveau de la syndicalisation! Rappelez-vous cette entreprise, comment cette multinationale américaine faisait—cela a fait des guerres au Québec—pour empêcher les ouvriers et les ouvrières de se syndiquer! Je pense que cela a demandé une loi à l'Assemblée nationale pour forcer cette entreprise à accepter la syndicalisation de tous ses employés.

Mais je suis content que le député soulève ce point. Cela démontre que les entreprises américaines, les investisseurs étrangers, doivent respecter les lois. Et dernièrement, je pense que c'étaient les syndicats qui étaient affiliés à des entreprises américaines qui décidaient de devenir strictement des syndicats canadiens. Cela démontre qu'il faut absolument s'assurer qu'il y ait des règles pour ne pas que le Canada soit dirigé par des gens d'autres secteurs.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Une question supplémentaire de la part de l'honorable député de Chambly (M. Grisé).

**M. Grisé:** Monsieur le Président, je me pose une certaine question quand l'honorable député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) dit que la compagnie mentionnée, la Pratt & Whitney, n'était pas un modèle d'entreprise chez nous, alors que son gouvernement a investi quelque 12 millions de dollars dans les dernières années.

**M. Malépart:** Monsieur le Président, je regrette que l'honorable député... et je ne sais pas s'il entend dur, mais j'ai dit: C'est un mauvais exemple d'entreprise au niveau de la syndicalisation. Et il se rappelle du fait qu'à ce moment-là, lorsqu'il y a eu le conflit à la United Aircraft, comme cela s'appelait à l'époque, la compagnie était rendue tellement scandaleuse en termes de nom qu'elle a été obligée de changer de nom afin de pouvoir continuer à fonctionner.

Le député se rappelle très bien les années 1972, des conflits qu'ils ont eus au Québec concernant cette entreprise-là au niveau de la syndicalisation des employés.

**Le président suppléant (M. Paproski):** La période des questions et commentaires est maintenant terminée...